

PRÉAVIS N° 229/2020

AU CONSEIL COMMUNAL

Octroi d'un cautionnement à la Fondation Crèche des Fontaines

Cautionnement de CHF 330'000.- destiné à l'achat de l'équipement nécessaire à l'exploitation de la Crèche Petite Prairie, dont l'ouverture est prévue en juillet 2021

Déléguée municipale : Mme Stéphanie Schmutz

1^{re} séance de la commission

Date	Jeudi 17 décembre 2020 à 19h
Lieu	Ferme du Manoir, salle du Conseil communal

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

L'objet du présent préavis est de demander au Conseil communal son accord au cautionnement par la Ville de Nyon de l'emprunt que va souscrire la Fondation Crèche des Fontaines pour l'ouverture de sa nouvelle structure en juillet 2021.

La Loi sur les communes (article 4, al. 1, ch. 7) précise en effet que le Conseil communal se prononce sur l'octroi de tout cautionnement, dans le respect du plafond de cautionnement fixé en début de législature¹.

Par le préavis N° 76/2017, votre Autorité a accepté l'ouverture de cette nouvelle structure d'accueil et a été informée que « sur demande de la structure, la Ville de Nyon sera vraisemblablement amenée à cautionner d'éventuels emprunts pour ces différentes acquisitions ».

2. Emprunt par la Fondation Crèche des Fontaines

La Fondation Crèche des Fontaines, à Nyon, fait partie du réseau d'accueil nyonnais de l'enfance et, à ce titre, est bénéficiaire d'une couverture de déficit de la Ville, inscrite au compte N°760.3655.02.

Elle gère aujourd'hui une structure d'accueil, la Crèche des Fontaines, et ouvrira donc un nouveau lieu d'accueil de 44 places préscolaires en juillet 2021, la Crèche Petite Prairie. Auparavant, elle administrait également La Souris verte, structure parascolaire, qui a fermé ses portes en juillet 2018, la Ville de Nyon reprenant à l'interne de son administration l'entier des places parascolaires.

Cette Fondation n'a pas de réserves financières et ne peut donc obtenir seule l'emprunt qui lui est nécessaire pour acquérir les équipements et le mobilier nécessaires à l'exploitation d'une crèche.

C'est un montant de CHF 330'000.- que la Fondation devra emprunter. Ce montant concerne entre autres l'achat du mobilier, du matériel de cuisine, du matériel éducatif, de la lingerie, de la literie, des poussettes, de l'agencement de la nurserie.

Sans le cautionnement de la Ville, il ne sera pas possible pour elle de trouver un établissement qui lui accordera ce prêt. Il convient donc de valider l'octroi de ce cautionnement par votre Autorité tel que stipulé dans la Loi sur les communes.

3. Conclusion

La Fondation Crèche des Fontaines gérera 98 places d'accueil préscolaire dès juillet 2021 ; c'est un partenaire important et reconnu pour notre Ville mais aussi pour la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) vaudoise.

A ce titre, bénéficiant d'une couverture de déficit de notre Commune, elle présente annuellement ses budgets et comptes au Service enfance, logement et cohésion sociale (SELOC) et au Service des finances. De plus, la qualité de son concept pédagogique n'est plus à démontrer.

¹ Le 12 décembre 2016, le Conseil communal a accepté le préavis n° 15/2016 fixant le plafond de cautionnement à MCHF 30 pour la durée de la législature 2016-2021.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

Vu le préavis N° 229/2020 concernant l'« Octroi d'un cautionnement à la Fondation Crèche des Fontaines »,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide : d'accepter le cautionnement par la Ville de Nyon, à hauteur de CHF 330'000.-, de l'achat par la Fondation Crèche des Fontaines de l'équipement nécessaire à l'exploitation de la Crèche Petite Prairie.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 novembre 2020 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia